

DEMANDE DE GRATUITE ETABLISSEMENT SCOLAIRE* AU MONT-SAINT-MICHEL

COORDONNEES DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

** La gratuité s'applique exclusivement aux transports scolaires des élèves de maternelles, écoles primaires, collèges et lycée ressortissant de l'Union Européenne, hors jours rouges.*

Nom de l'établissement :

Adresse complète :

Département :

Contact de l'établissement :

@ : **Téléphone :**

*En cochant cette case, j'accepte que mon adresse électronique soit utilisée aux fins exclusives d'information sur les conditions d'accueil des groupes scolaires et leurs évolutions, permanentes ou ponctuelles, sur les possibilités de découverte du site du Mont Saint-Michel à finalité pédagogique ou éducative, ou sur les actions de sensibilisation à l'environnement, à la culture et au patrimoine, développées par l'établissement public du Mont Saint-Michel **

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....(Prénom et nom), agissant en qualité de..... atteste sur l'honneur que la demande de gratuité est réalisée pour l'établissement scolaire cité ci-dessus.

Signature :

Cachet de l'établissement :

INFORMATION SUR LE JOUR DE LA VISITE

Date de la visite :

Heure d'arrivée prévue : h **Heure de départ prévue :** h

Nombre d'élèves : **Classe(s) :**

Date	29/04/2025	Rédacteur(s)	Resp. QHSE	Page 1 sur 2
Version	11	Vérificateur(s)	EP MSM	

INFORMATION SUR LE TRANSPORTEUR

Nom du transporteur : Nombre de véhicule(s) :

Plaque(s) d'immatriculation * :

**En cas de changement de véhicule la plaque d'immatriculation est à communiquer impérativement 48h avant la visite.*

Formulaire à renvoyer dûment complété au minimum 1 mois avant la date de visite à : isabelle.remande@keolis.com

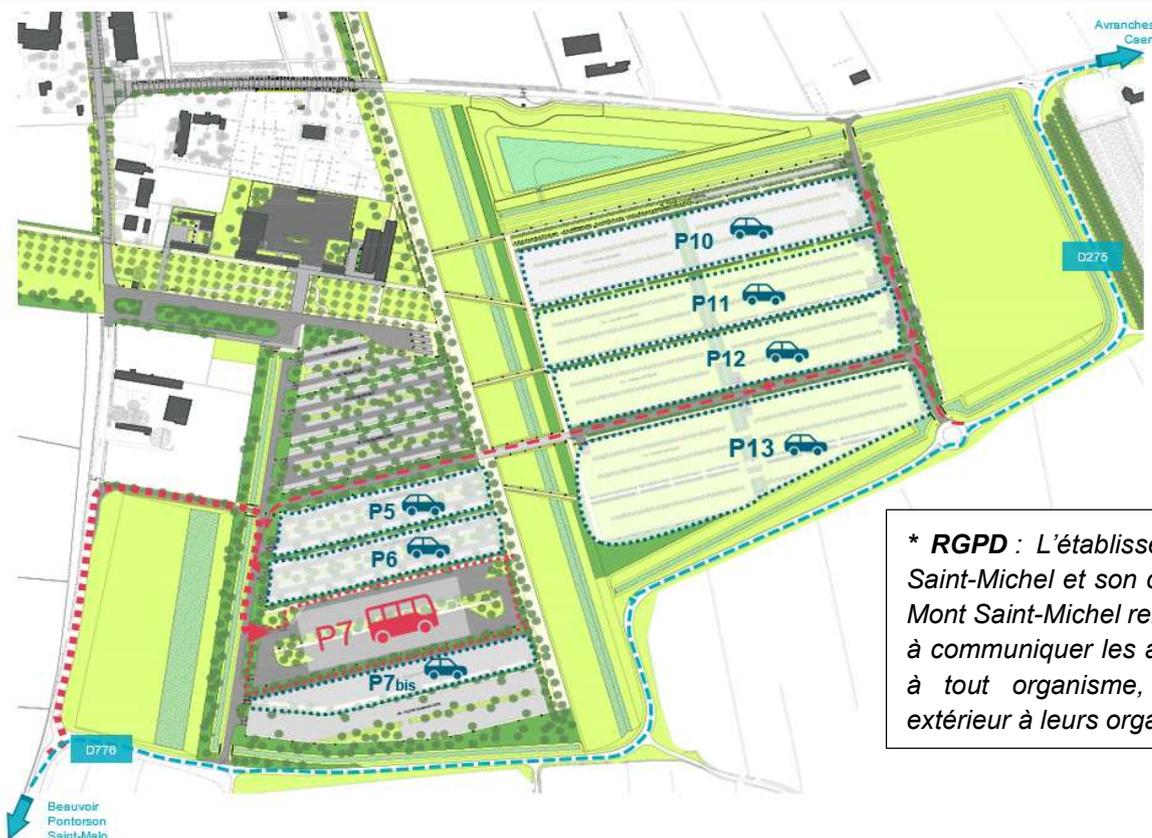
Mettre en copie : elsa.bonin@keolis.com / raphaelle.simon@montsaintmichel.gouv.fr

MODALITES D'ACCES

ATTENTION : Il appartient à chaque établissement scolaire d'informer le transporteur de sa gratuité de stationnement en amont de la visite, aucun remboursement ne sera donc accordé au transporteur si celui-ci a réalisé un paiement.

- En entrée : prendre un ticket
- En sortie : sonner au niveau de la borne de sortie et communiquer les informations suivantes à l'agent : Nom de l'école / Nom du transporteur / Plaque d'immatriculation pour autoriser la sortie ;

Pour les cars le stationnement se fait au P7 / Pour les minibus < 9 places le stationnement se fait sur les parkings VL P5 / P6 / P7 bis / P10 / P11 / P12 ou P13



*** RGPD : L'établissement public du Mont Saint-Michel et son concessionnaire Keolis Mont Saint-Michel renoncent expressément à communiquer les adresses électroniques à tout organisme, tiers ou partenaire, extérieur à leurs organisations.**

Date	29/04/2025	Rédacteur(s)	Resp. QHSE	Page 2 sur 2
Version	11	Vérificateur(s)	EP MSM	